

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du mardi 5 septembre 2023**

Date de convocation

29 août 2023

Heure de la séance

19h00

Lieu de la séance

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers 29

Présents 28

Excusée 1

Procuration 1

Absent 0

Présidence

Mme Michelle DEVANNE, Maire

Présents

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Marie-Bernadette VINCENT, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, M. Frédéric RABAUD, Mme Estelle BILLEAUD, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, M. Nicolas RIPAULT, Mme Elodie RABILIER, M. Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M. Didier HERAUD, Mme Elena LORIEAU NUÑEZ, M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Jean-Michel BEAUFFRETON, Mme Sophie BÉNÉTEAU, Mme Monique RANGEARD, M. Mikael PRAUD

Excusée

Mme Marina LERAY

Procuration à

M. Nicolas RIPAULT

Secrétaire : M. Mikael PRAUD

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2023

FINANCES

1. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
2. Instauration d'une facturation pour le nettoyage et l'enlèvement des dépôts de déchets ménagers
3. Budget principal – Admissions en non-valeur

LOGEMENT

4. Dispositif « Passeport Accession » - Octroi d'une aide financière

URBANISME - TRAVAUX

5. Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle
6. Avenant au marché de réfection des terrains de tennis et création d'un padel
7. Avenue des Moulins – Vente d'une parcelle communale
8. Le Fief aux Noirs – Vente de terrains communaux

ADMINISTRATION GENERALE

9. Désignation de référents déontologues pour les élus locaux

INTERCOMMUNALITE

10. Avis du Conseil Municipal sur le Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Pouzauges

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

Mme le Maire ouvre la séance à 20h17.

Intervention de Mme le Maire sur le bilan de mi-mandat

« En 2020 et pour 6 ans les Pouzaugeais me donnaient avec mes colistiers la légitimité pour mettre en œuvre le projet que nous avons élaboré à partir de la concertation citoyenne, lors de la campagne des municipales.

*En cette année 2023, un bilan à mi-mandat nous permet de mesurer le chemin parcouru. Un chemin semé d'embûches, avec dès le jour des élections de 2020 **la covid 19** qui nous a totalement occupés et préoccupés en nous mobilisant pour les masques, la vaccination, les mesures de protection de la population.*

*Puis sont **venues l'inflation** et la **crise énergétique**, conséquences de la guerre en Ukraine mais aussi d'une fragilité grandissante de nos systèmes économiques et plus largement d'un monde percuté par la crise climatique et énergétique.*

*Mais nous avons, dans la difficulté, continué d'avancer et je remercie tous les élus qui se sont impliqués et plus particulièrement ceux de **Rassemblés pour Pouzauges pour leur soutien**.*

Nos engagements tenus selon notre programme d'investissement :

- la rénovation de L'Arbre à Lune ;
- les voiries du haut de la ville ;
- les études pour la rénovation des voiries aux Ournais ;
- le City stade ;
- la rénovation de la salle Emile Robert et de la place Meitingen ;
- la rénovation des terrains de tennis et la construction d'un padel.

Ce sont des investissements matériels, qui se voient ... mais à côté de cela il y a tout l'investissement humain, tout ce qui concerne **la vie de la Cité** :

- la mise en œuvre opérationnelle des Remparts, essentiel car très utilisé par les associations, la jeunesse, nous la Commune, pour des réunions de travail ou d'information, la Communauté de Communes aussi pour des formations, ou encore le Réseau d'Appui à la Parentalité ...
- la montée en puissance de la Petite Cité de Caractère® avec le lancement des métiers d'art et des vendredis en terrasse, les animations des journées du patrimoine ;
- côté social et citoyenneté, nous avons renforcé le parcours citoyen qui débute dès le primaire avec le Conseil Municipal des Jeunes, encadré par des élus et des citoyens volontaires, le Passeport du Civisme qui ancre les jeunes dans la vie de la cité ;
- et nouveauté : Le Pass Culture Sport Jeunesse ;
- les chantiers citoyens avec le dispositif Argent de Poche ;
- pour nos aînés, la réhabilitation du jardin à l'EHPAD (Résidence Les Collines) le rend aujourd'hui accessible, utilisable, agréable et thérapeutique ;
- un nouveau projet d'établissement avec la mise en place de la méthode Montessori pour prolonger au maximum l'autonomie des habitants ;

En parallèle de notre programme, **de nouvelles politiques publiques** sont apparues dont le dispositif Petites Villes de Demain :

- un travail important a été conduit sur 12 mois avec une chargée de mission pour élaborer un diagnostic, le projet politique avec un plan d'action validé par une convention signée avec l'Etat en décembre 2022.
- au cours de cette réflexion, la mise en œuvre du récit commun s'est imposée, lien naturel entre PVD (Petite Ville de Demain) et PCC (Petite Cité de Caractère®). Bon nombre de réunions ont abouti au final à un beau projet de cité Labyrinthe.
- nous avons continué avec l'étude de stratégie foncière ; la synthèse vous a été présentée ce soir.

Des dossiers conduits bien sûr avec la participation citoyenne inscrite dans notre programme. Elle prend tout son sens sur ces trois études, certes chronophage mais tellement enrichissante.

En cours de réalisation ou de finalisation :

- le complément de lotissement de la Balière ;
- l'étude de faisabilité pour la boulangerie et ses logements ;
- la rénovation des accès au Colombier ;
- l'entrée de ville par L'Espérance ;
- les études de rénovations énergétiques et de regroupement de nos écoles pour un nouveau périscolaire.

Coté Communauté de communes les projets ont aussi mobilisé les élus : je laisse M. Jean-Claude MARCHAND, Vice-président, vous présenter les réalisations :

- la requalification de la zone industrielle de Montifaut et de Mécabor :
 - . sur le premier sujet, diagnostic et plan d'actions sont finalisés ;
 - . concernant Mécabor, l'incendie de Kalhyge et son déménagement dans le bâtiment a stoppé pour l'instant le projet ;

- une étude de résidence jeunes actifs est en cours en partenariat la Communauté de Communes et la Ville de Pouzauges. Une étude de besoins pour calibrer le projet nous sera restitué en septembre ;
- un plan de mobilité simplifié, nouvelle compétence prise par la Communauté de Communes, va nous être proposé au vote aujourd'hui avec un Schéma Directeur Cyclable. Il pourrait se traduire dès cette année par la mise en place d'une piste cyclable multifonctionnelle du giratoire de la Fournière à celui de Réaumur ;
- une étude de gisement foncier pour les zones artisanales et industrielles est en cours, les projets de bâtiments pour des artisans et des industriels vont en effet consommer 2 tiers des surfaces disponibles...même sans autoroutes proche, notre territoire d'industrie porte bien son nom ;
- la constitution de la SAS « Le Sens du Bois » nous a mobilisés depuis le printemps ainsi qu'une société de projet avec Vendée Energie pour la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable ;
- le gérontopole pour améliorer le quotidien des personnes âgées ;
- les nombreux avenants au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le travail sur le bâti agricole ;
- le plan d'actions du PAT (Projet Alimentaire Territorial) élaboré sur le dernier mandat.

Merci Jean Claude pour ce retour et ton investissement en tant que Vice-président.

Je souhaite aussi remercier les services qui œuvrent pour améliorer le quotidien des Pouzaugeais et mettent en œuvre les projets de la municipalité et des élus impliqués dans les différentes commissions.

Un domaine que je n'ai pas évoqué, il s'agit des espaces verts :

- le fleurissement de la ville, l'entretien des espaces publics avec le zéro phyto, la fauche sélective pour la biodiversité sont des exemples pour de nombreuses communes ;
- nous avons conforté la gestion de nos espaces boisés avec l'appui de Vendée Sèvre Environnement ;
- la fauche décalée en juin des chemins ou d'espaces de cœur de ville tel le château a pu susciter des réactions de citoyens, il nous faut, nous élus, prendre de l'altitude sur le sujet et argumenter en faveur de nouvelles pratiques toujours plus respectueuses de la biodiversité.
Face à l'urgence climatique, toute démagogie sur le sujet est irresponsable et j'invite les sceptiques à participer aux ateliers biodiversité.

Pour terminer, je dirais que ces trois années ont été productives et que pour cette deuxième partie de mandat, je compte sur la mobilisation de tous pour mettre en œuvre les projets en cours et à venir.

D'avance je vous en remercie.

Je vous remercie pour votre écoute. »

M. Jacques BALLAY demande s'il y a des choses que Mme le Maire regrette de ne pas avoir fait.

Mme le Maire répond qu'elle pourrait regretter que les choses n'aillent pas assez vite, ce qui peut aussi être dit entre élus, mais il faut être patient.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 10 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 10 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Dans le cadre de transferts de compétences ou d'équipements, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par les Communes à la Communauté de Communes afin d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

La CLECT, qui s'est réunie le 31 mai 2023, a rendu ses conclusions pour les charges constatées sur 2022 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les 10 Communes du territoire, pour les services :

- de l'Expertise juridique ;
- des Systèmes d'informations ;
- d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

dans la continuité des conclusions des rapports de la CLECT des 27 janvier 2020, 1^{er} juin 2021 et 8 novembre 2022.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 20 juin 2023. Le relevé de conclusion a été transmis à l'ensemble des élus en amont de la séance.

Aucune observation particulière n'est observée de la part des élus

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide les propositions contenues dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 mai 2023.

2- Instauration d'une facturation pour le nettoyage et l'enlèvement des dépôts de déchets ménagers et assimilés

La propreté et la salubrité sont des enjeux importants pour la qualité de vie des habitants.

Des dépôts de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune ne respectant pas le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés nécessitent une mobilisation des agents communaux pour l'enlèvement et le nettoyage de ces lieux de dépôt.

La plupart des dépôts constatés sont localisés au pied des conteneurs ou des points de tri et sont constitués de sacs d'ordures ménagères ou de sacs jaunes. Dans une moindre mesure, la Commune a relevé quelques dépôts de déchets sur les bords de routes ou dans les fossés.

Le nettoyage et l'enlèvement de ces dépôts sont coûteux pour la Commune et les contribuables.

Il est donc proposé, en cas d'intervention des services communaux, que des frais d'enlèvement et de nettoyage d'un montant forfaitaire de 150,00 € soient facturés au redevable dont la civilité et/ou les coordonnées auront été trouvées sur des documents, sur des déchets contenus à l'intérieur de sacs ou sur les lieux de ces dépôts. Pour cela, les services pourront être amenés à ouvrir les sacs pour rechercher d'éventuels noms ou coordonnées.

M. Didier DOLÉ suppose qu'un article figurera dans le panoramag.

Mme le Maire répond qu'une réflexion est en cours pour une communication plus ludique.

M. Didier DOLÉ estime qu'au lancement de la communication il serait bien de rappeler que les conteneurs à sacs jaunes sont réservés aux riverains des rues dans lesquelles le camion du SCOM ne peut pas passer.

Mme la Maire précise que beaucoup de sacs jaunes sont déposés au niveau de La Poste par des riverains de rues voisines.

M. Didier DOLÉ demande où en est le projet de conteneurs place de Lattre.

Mme le Maire répond que plusieurs solutions ont été étudiées avec le SCOM mais aucune ne semble aujourd'hui faisable, essentiellement pour des raisons techniques liées soit au gabarit des camions de collecte, soit à la présence de réseaux.

Force est de constater que les problématiques Pouzaugeaises ne sont pas toujours prises en compte au niveau du SCOM.

Mme le Maire précise que le Policier Municipal et les agents communaux procèdent déjà depuis longtemps à l'ouverture des sacs concernés.

Elle ajoute qu'il est important de prendre une délibération qui sera notamment publiée sur le site internet de la Ville.

Mme Isabelle BROSSET suggère d'apposer des affiches sur les conteneurs.

M. Didier DOLÉ considère que le Passeport du Civisme pourrait intégrer cette problématique.

Mme Isabelle BROSSET informe d'une réflexion avec les enfants à partir de photos ou autres supports de ce qu'ils considèrent comme des incivilités, afin de travailler sur les points relevés et voir ce qu'il est possible de faire. Elle ajoute que parmi ces actes, les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont relevé le fait que des parents se stationnent n'importe comment à la sortie des écoles (virage, passage piéton, ...). Un procès-verbal ludique a été créé avec le Policier Municipal pour les parents.

Mme Estelle BILLEAUD, pour en revenir aux conteneurs, pense que c'est aussi aux élus de faire remonter les informations lorsqu'il y a un problème sur certaines périodes, notamment fin août / début septembre.

M. Jean-Claude MARCHAND informe que le SCOM est conscient de cette situation mais qu'augmenter les ramassages ou le nombre de conteneurs aurait nécessairement un surcoût. De plus, il y a aussi les difficultés de recrutement.

Mme le Maire ajoute que si cela continue il est important de prévenir la Mairie qui informera ensuite le SCOM.

M. Jean-Michel BEAUFFRETON demande comment a été fixé le montant de la redevance.

Mme le Maire répond que le montant a été proposé par le SCOM et qu'il correspond aux frais réellement engagés par la Commune.

M. Jacques BALLAY demande si c'est la Commune qui encaissera les sommes.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une amende de police mais d'une facture émise par les services de la Commune qui encaissera effectivement les règlements.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'instaurer une facturation forfaitaire de 150,00 € pour le nettoyage et de l'enlèvement des dépôts de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune ne respectant pas le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, au redevable dont la civilité et/ou les coordonnées seront trouvées sur les documents ou sur des déchets contenus à l'intérieur des sacs ou sur les lieux de ces dépôts ;
- autorise Mme le Maire à appliquer cette facturation forfaitaire au redevable identifié ;
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec cette décision.

3- Budget principal - Admissions en non-valeur

Monsieur le comptable public du SGC NORD VENDEE a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires (décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998), le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pas pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1 067,89 € décomposé comme suit :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant dû principal	Reste à recouvrer
2013	2013-T-346-1	Solde location salle du Vieux Château le 12/10/2013	162,95 €	133,76 €
2015	2015-T-438-1	Remplacement de deux panneaux détériorés – Rue du Bois de la Folie	160,00 €	59,05 €
2016	2016-t-90-1	Location salle Emile Robert de février 2016	204,44 €	204,44 €
2017	2017-T-482-1	Participation transport scolaire du mercredi midi (36€ / enfant / an)	72,00 €	72,00 €
2019	2019-t-148-1	Abonnement 1 ^{er} trimestre 2019 HALLES	62,40 €	62,40 €
2019	2019-t-149-1	Abonnement 2 ^{ème} trimestre 2019 HALLES	62,40 €	62,40 €
2022	2022-T-452-1	Location salle Emile Robert du 25/06/2022	284,98 €	284,98 €
2022	2022-T-540-1	Location salle Emile Robert du 13/08/2022	188,86 €	188,86 €
Total créances irrécouvrables				1 067,89 €

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus pour un montant total de 1 067,89 € ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » ;
- charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la bonne réalisation des admissions en non-valeur de ces créances.

LOGEMENT

4- Dispositif « Passeport Accession » – Octroi d'une aide financière

Par délibération n° CM15032021-16 du 15 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre son engagement, aux côtés du Conseil Départemental, dans le cadre du programme Eco-PASS.

Pour mémoire, le Département dispose d'un programme finançant exclusivement l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'améliorations énergétiques, selon un certain nombre de critères (éligibilité au prêt à taux 0 %, construction avant 1990, occupation en résidence principale, ...).

Le Département attribue une aide forfaitaire de 1 500,00 € subordonnée à l'octroi, par la Commune, d'une aide du même montant.

Par courrier en date du 4 août 2023, l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et de l'Energie de la Vendée), instructeur pour le compte du Département, a adressé à la Commune un dossier éligible à cette aide financière. Il s'agit de :

Nom	Adresse	Participation départementale	Participation communale
Monsieur Joris PALLARD Madame Maurine GRELET	17 rue Claude Monet	1 500,00 €	1 500,00 €

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide le versement d'une aide de 1 500,00 € à Monsieur PALLARD et Madame GRELET, afin de soutenir leur acquisition immobilière et leurs travaux d'amélioration énergétique.

URBANISME - TRAVAUX

5- Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle

Le chantier concernant la réhabilitation de la salle Emile Robert nécessite la passation de deux nouveaux avenants permettant d'ajuster les marchés aux travaux en cours d'exécution, tels que détaillés ci-dessous :

Avenant n°2 - Lot n°2 – Désamiantage – démolition – gros-œuvre Elargissement d'une ouverture (couloir – accueil vestiaires)	SAS BLOUIN Pouzauges	+1 494,00 € HT
Avenant n°2 – Lot n°3 – Charpente bois Remplacement du système de contreventement de la structure	LCA La Boissière de Montaigu	+4 021,37 € HT

Cela porterait l'ensemble des marchés de travaux à la somme de : 1 533 497,00 € HT.

N°	Lot	Entreprises	Total travaux				
			HT	Avenant HT Délib. du 10/07	Avenant HT Délib. du 05/09	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	CHARIER TP	203 615,41			203 615,41	244 338,49
2	Démolition - Gros-œuvre	BLOUIN	112 662,97	8 256,80	1 494,00	122 413,77	146 896,52
3	Charpente bois	LCA	151 957,60	2 365,75	4 021,37	158 344,72	190 013,66
4	Couverture - étanchéité	BATITECH	232 218,83	-17 446,22		214 772,61	257 727,13
5	Ravalement	ADV	31 487,80			31 487,80	37 785,36
6	Menuiseries extérieures	SERRURERIE LUCONNAISE	172 014,87			172 014,87	206 417,84
7	Menuiseries intérieures	VAILLANT Djimmy	149 578,87			149 578,87	179 494,64
8	Cloisons - Faux plafonds	GODARD PICC	51 643,47	2 646,01		54 289,48	65 147,38
9	Chape - Isolation	CARON	13 690,70			13 690,70	16 428,84
10	Carrelage	CARON	43 042,22			43 042,22	51 650,66
11	Peintures	LAPORTE VINCEDEAU	30 174,57			30 174,57	36 209,48
12	Electricité	SNGE	115 700,00			115 700,00	138 840,00
13	Chauffage - Plomberie - Ventilato°	SCES	150 021,33			150 021,33	180 025,60
14	Mur mobile	EOLE	12 156,00			12 156,00	14 587,20
15	Travaux paysagers	CAJEV	62 194,65			62 194,65	74 633,58
TOTAL MARCHE DE TRAVAUX			1 532 159,29	-4 177,66	5 515,37	1 533 497,00	1 840 196,40

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve les 2 avenants suivants :
 - > **Avenant n°2 au lot n°2 : Désamiantage – démolition – gros-œuvre – SAS BLOUIN de Pouzauges**
pour un montant de + 1 494,00 € HT
 - > **Avenant n°2 au lot n°3 : Charpente bois – LCA de La Boissière de Montaigu**
pour un montant de + 4 021,37 € HT
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

6- Avenant au marché de réfection des terrains de tennis et création d'un padel

Le marché concernant la réfection des terrains de tennis et création d'un padel nécessite la passation d'un avenant permettant d'ajuster le marché aux travaux en cours d'exécution détaillés comme suit :

Avenant n°1 . Fourniture et pose d'une armoire étanche, ajout câble réseau blindé, réalisation d'un socle béton . Travaux en moins-value (Géotextile, couche fondation, bordure, couche de finition en enrobé)	SPORTINGSOLS Saint-Fulgent	+9 585,00 € HT -6 663,40 € HT
Montant de l'avenant		+2 921, 60 € HT

Le montant du marché passerait donc de 234 847,20 € HT à 237 768,80 € HT, soit +1,24 %.

	Montant € HT	Avenant € HT	Montant € HT avec avenant
Montant du marché	183 451,20	+9 585,00 -6 663,40	186 372,80
Pse n°1 - Eclairage en bandeau LED	28 440,00		
Pse n°2 - Eclairage de la piste de PADEL	4 075,00		
Pse n°3 - Portillon avec système de gestion d'accès	18 881,00		
	234 847,20	+2 921,60	237 768,80

M. Jérôme LANDA s'étonne du montant élevé de l'armoire étanche.

M. Jean-Claude MARCHAND répond que l'armoire seule coûte environ 2 700,00 €, à laquelle il faut ajouter un câble spécial et la réalisation d'un socle béton.

M. Didier DOLÉ demande comment cela se fait-il que cette armoire n'ait pas été prévue.

M. Jean-Claude MARCHAND répond qu'initialement il était prévu un raccordement au niveau de la salle Emile Robert.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Mme Marie-Noëlle FRADIN ne prenant pas part au vote :

- approuve l'avenant n°1 au marché de réfection des terrains de tennis et création d'un padel, présenté par l'entreprise SPORTINGSOLS de Saint-Fulgent, pour un montant de +2 921,60 € HT ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

7- Avenue des Moulins – Vente d'une parcelle communale

Par délibération n°CM12122022-03 du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°438, d'une surface de 58 m², au prix de 500,00 €.

Par délibération n°CM10072023-06 du 10 juillet 2023, le Conseil Municipal a décidé de revendre cette parcelle selon le découpage suivant :

- à Monsieur Quentin GIRAUD	40 m ²	au prix de 19,51 € le m ²	soit 780,40 €
- à Madame Michèle OUDAILLE	18 m ²	au prix de 19,51 € le m ²	<u>soit 351,18 €</u>
			soit 1 131,58 € au total.

Or, il s'avère que les frais d'acte notarié, signé le 24 février 2023, n'ont pas été de 632,00 € mais de 132,00 €.

Pour mémoire, l'avis du Domaine sur la valeur vénale, en date du 13 juin 2023, évalue la valeur de ce bien à 500,00 € HT et hors droits. Elle est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente à 450,00 € et la valeur maximale à 550,00 €.

Il est donc proposé d'ajuster le prix de revente de cette parcelle aux frais d'acte réellement constatés :

- à Monsieur Quentin GIRAUD	40 m ²	au prix de 10,889 € le m ²	soit 435,56 €
- à Madame Michèle OUDAILLE	18 m ²	au prix de 10,889 € le m ²	<u>soit 196,02 €</u>
			soit 631,58 € au total.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de vendre la parcelle cadastrée section AM n°438, d'une surface de 58 m², selon le découpage suivant :

» à Monsieur Quentin GIRAUD	40 m ²	au prix de 10,889 € le m ²	soit 435,06 €
» à Madame Michèle OUDAILLE	18 m ²	au prix de 10,889 € le m ²	soit 196,02 €
- représentant un montant total de 631,58 € ;
- autorise, Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- annule sa délibération n°CM10072023-06 du 10 juillet 2023.

8- Le Fief aux Noirs – Vente de terrains communaux

Par courrier reçu le 9 décembre 2020, Monsieur Matthias GABORIT et Madame Emilie THABAULT avaient fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section D n°1278 d'une surface de 294 m², ainsi qu'environ 10 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section D n°1165, situées au Fiefs aux Noirs.

Par délibération n°CM15032021-13 du 15 mars 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la vente de ces parcelles au prix de 12,00 € le m², soit 3 650,00 € HT.

Or, il s'avère que le bornage de l'ancienne parcelle cadastrée section D 1278 a fait apparaître que la surface de celle-ci était de 214 m² et non pas 294 m².

Après renumérotation, la Commune de Pouzauges vendrait donc à Monsieur GABORIT et Madame THABAULT les parcelles section D n°1308 (147 m²) et n°1303 (17 m²), soit une surface totale de 164 m² (au lieu d'environ 304 m² prévus en 2021). Elle conserverait celle renommée D n°1307 de 67 m².

Compte tenu du délai, un nouvel avis du Domaine a été demandé.

La valeur vénale au m² est maintenue au prix de 2021, soit 12,00 € le m².

La cession des parcelles D n°1308 et n°1303 pourrait donc être réalisée pour un montant de 1 968,00 €.

Pour mémoire, la Commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver les parcelles D 1308 et D 1303.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de vendre les parcelles cadastrées section D n°1308 et D n°1303, représentant une surface totale de 164 m², pour un montant total de 1 968,00 € HT, à M. GABORIT et Mme THABAULT ;
- décide d'une prise en charge des frais de bornage à hauteur de 50 % par chacune des parties ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

ADMINISTRATION GENERALE

9- Désignation de référents déontologues pour les élus locaux

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplifications, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local.

Pour rappel, cette charte (article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), repose sur les sept engagements suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il appartient à chaque collectivité de nommer, par délibération, ses référents.

Afin d'accompagner la Commune dans cette désignation, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a établi une liste de personnes qualifiées.

La saisine d'un ou des référents déontologues figurant sur cette liste se fera sur demande auprès de l'AMPCV par tous moyens (*voie postale, mail ou téléphone*) qui se chargera d'assigner un référent à l'affaire. Si la collectivité émet une préférence pour l'un ou l'autre des référents, cela sera pris en considération.

Le référent ainsi désigné pourra également, en cas de besoin, solliciter ses co-listiers pour avis pour conseils simples, et/ou demander la collégialité pour le traitement de l'affaire, en invitant d'autres référents à siéger en commission.

Liste des référents

La liste des référents déontologues présentée par l'AMPCV est la suivante :

- **M. Jean-François MOLLA**
Président honoraire du corps des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, ancien vice-président du Tribunal Administratif de Nantes
- **M. Bertrand FAURE**
Professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales »
- **M. Bruno LORFEUVRE**
Administrateur des Finances Publiques adjoint

Uniquement en formation collégiale

- **M. Bernard MADELAINE**
Président honoraire du corps des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, ancien Président du Tribunal Administratif de Nantes

Cette liste est amenée à évoluer, c'est pourquoi la délibération doit préciser que cette liste est désignée par la collectivité dans sa version actuelle et dans ses versions futures et seulement pour la durée du mandat.

Rémunération des référents

En application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022, l'arrêté ministériel du même jour fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue, à savoir :

- **lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne :**
 - . 80,00 € maximum par dossier
- **Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé par personne désignée :**
 - . 300,00 € pour Présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée
 - . 200,00 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journéeCes deux indemnités ne sont pas cumulables.

Des frais de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge à ce titre.

Mme le Maire donne lecture des missions du référent déontologue contenue dans la fiche pratique de l'AMPCV :

*« Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal
Le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liées, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Ils peuvent également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. »*

Mme le Maire précise que le référent déontologue peut être saisi dès lors que les sources d'informations (Code Général des Collectivités Territoriales, AMPCV) n'ont pu apporter les réponses recherchées. Elle ajoute que tout élu peut contacter un référent déontologue.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- désigne, en qualité de référents déontologues, les membres de la liste constituée par l'AMPCV dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution de ladite liste telle que présentée en séance ;
- fixe l'exercice des fonctions des personnes désignées à la durée du mandat ;

- fixe les modalités de saisine du ou des référent(s) déontologue(s) (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen telle que figurant dans la fiche pratique de l'AMPCV ;
- décide de mettre à disposition du ou des référent(s) déontologue(s) un bureau ainsi que du matériel informatique ;
- fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme suit :
 - 80,00 € maximum par dossier lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne
 - 300,00 € maximum pour Présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée
200,00 € maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé par personne désignée

ces deux indemnités n'étant pas cumulables ;

- décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficieront du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
- décide de porter la présente délibération ainsi que les informations permettant de consulter les référents déontologues (ou le collège), par tout moyen, à la connaissance des élus locaux.

INTERCOMMUNALITE

10- Avis du Conseil Municipal sur le Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Pouzauges

En préalable à la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2023, M. Michel GABORIT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, est venu présenter à l'ensemble des élus la synthèse de l'étude mobilités du Pays de Pouzauges (Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Cyclable).

Conformément à l'article L 1214-36-1 du Code des Transports, et comme indiqué dans le courrier du 22 juin 2023 de Mme Bérange SOULARD, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, ce projet de Plan de Mobilité Simplifié doit être notamment soumis au Conseil Municipal pour avis ; il est joint au présent rapport.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis janvier 2022.

Le Bureau d'Etudes ITEM Etudes et Conseil a été missionné pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche. Ce document vise à définir les ambitions de la Communauté de Communes en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme (conducteur sans passager).

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un Schéma Directeur Cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les Communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, autorités organisatrices de mobilité limitrophes).

Le projet de Plan de Mobilité est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions. Le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 20 actions opérationnelles :

- Axe 1 : Gouvernance
- Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité
- Axe 3 : Tendre vers un usage partagé de l'automobile
- Axe 4 : Aménagement du territoire
- Axe 5 : Intensifier le recours aux modes actifs
- Axe 6 : Communiquer et accompagner le changement de comportement des habitants

La Commune de Pouzauges dispose de trois mois pour rendre un avis, à compter du 23 juin 2023. Passé ce délai, sans avis rendu, celui-ci sera réputé favorable.

Mme le Maire informe qu'avec MM Jérôme LANDA, Jean-Claude MARCHAND et Didier DOLÉ, ils ont participé à toutes les commissions de la Communauté de Communes concernant ce dossier.

Elle pense qu'il y a des ajouts à faire sur le schéma présenté pour Pouzauges. C'est pourquoi elle propose la création d'un groupe de travail constitué d'élus et de la Directrice des Services Techniques pour son regard technique.

M. Jérôme LANDA commente le diaporama projeté de la présentation du Schéma Directeur Cyclable du Pays de Pouzauges.

Le constat d'origine présentait 75 km d'aménagements favorables aux cycles sur le Pays de Pouzauges. Suite aux divers ateliers, ce sont désormais 37 itinéraires qui ont été retenus représentant 149,70 km.

Mme le Maire précise que l'objet de la délibération de ce soir n'est pas de revenir sur le maillage intercommunal ; pour Pouzauges, comme pour les autres Communes, cela a été fait par un Cabinet.

Elle informe que le Département de la Vendée va démarrer prochainement des travaux de piste entre les ronds-points de La Fournière et de la Cavac. Cependant, compte-tenu des travaux d'aménagement prévus au niveau de l'entrée de ville par L'Espérance, elle pense qu'il faut inclure, dans les travaux de la rocade, la portion reliant le rond-point du lac à celui de La Fournière.

Elle informe en avoir échangé ce jour avec le Département pour voir comment intégrer cette partie de rocade dans le schéma d'aménagement.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- émet un avis favorable sur le projet de Plan de mobilité simplifié du Pays de Pouzauges ;
- décide de constituer un groupe de travail pour le schéma cyclable de Pouzauges, constitué ainsi :

Mme le Maire	M. Pascal BOUSSEAU
M. Jérôme LANDA	M. Didier HÉRAUD
M. Jean-Claude MARCHAND	Mme Marie-Bernadette VINCENT
M. Didier DOLÉ	Mme Marion DUPUIS, Directrice des Services Techniques

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Stock fournitures Service Bâtiments	WURTH France SA Erstein	938,66 €
Electroménager . 2 réfrigérateurs pour la Mairie . 1 lave-linge semi professionnel pour le Centre des Remparts	SOULARD Didier SARL Pouzauges	3 472,99 €
Fournitures plomberie	WURTH France SA Erstein	1 201,56 €
Fournitures plomberie pour aménagement du vestiaire femme au CTM	CEDEO Les Herbiers	664,73 €
Frais de géomètre pour une division parcellaire AM 487 – Secteur des terrasses	CABINET JEANNEAU RIGAUDEAU Géomètres Pouzauges	816,00 €
Lasure pour mobilier urbain	VM MATERIAUX Pouzauges	1 249,44 €
Petit outillage pour entretien des voiries	PUBERT SAS Chantonay	1 203,79 €
Entretien du terrain en gazon synthétique au Stade André Jacob	EFFIVERT Sèvremoine	1 416,00 €

Complément de travaux pour le débouage du circuit de chauffage de L'Arbre à Lune	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	3 194,88 €
Réparation toiture Mairie	NOYON JONATHAN Rochetrejoux	3 488,50 €
Réfrigérateur pour centre des Remparts	SOULARD Didier SARL Pouzauges	418,99 €
Mobilier de bureau pour service comptabilité et accueil	VERRIER MAJUSCULE Les Herbiers	3 771,89 €
Imprimante Centre Technique Municipal	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	432,00 €
Mignardises salées et sucrées pour la soirée des bénévoles le 6 juillet 2023	BOULANGERIE GOBIN Pouzauges	532,95 €
Travaux divers de remplacement de bordures trottoirs – Parking de La Poste – Rue du Bourg Belard – Place de Lattre	SAS GAUBERT TP Pouzauges	4 140,00 €
Arasements et curages de fossés	SAS GAUBERT TP Pouzauges	17 509,20 €
Fauchage et broyage Vieux Château	ETA ROTURIER Raphaël Sèvremont – La Pommeraie-sur-Sèvre	2 544,00 €
Alarme école Jules Verne suite au passage de la commission de sécurité	REXEL Les Herbiers	873,92 €
Création d'une place PMR place des Marronniers	CHARIER TP SUD Cerizay	4 191,76 €
Vernis pour protection de la fresque école Jules Verne	SCAP CHARRON Stéphane Pouzauges	562,14 €
Fourniture de plomberie pour l'installation des lave-linge au stade André Jacob	ROUTHIAU SAS Aubigny-les-Clouzeaux	476,03 €
Fourniture électrique pour l'installation des lave-linges au stade Jacob	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	559,63 €
Remplacement de l'alarme intrusion bibliothèque	TEILLET BLANCHARD SARL Pouzauges	2 911,36 €
Coordination SPS - Aménagement des allées du parc du Colombier	MSB Les Sables d'Olonne	540,00 €
Fourniture et pose de kits GSM ascenseurs Mairie et salle de l'Etoile (Communication avec les usagers en cas de panne)	OTIS Courbevoie	4 382,78 €
Raccord sol coulé jeu école Jules Verne	PCV COLLECTIVITES Echiré	1 020,00 €
Location de nacelle pour la pose des illuminations	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	4 961,26 €
Remplacement des blocs de secours du stade André Jacob et accueil périscolaire du Donjon rue du Bourg Belard	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	595,83 €
Remplacement d'extincteurs divers bâtiments	CHUBB France Cergy-Pontoise	2 891,61 €
Installation d'un distributeur – Le Bouquet Garni	ACMIF METAL Réaumur	3 084,00 €

Mme le Maire lève la séance à 21h28.

INFORMATIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde

M. Alexandre GUILLOTEAU informe que le Plan Communal de Sauvegarde est un document obligatoire depuis 2004 et que celui de Pouzauges a été créé en 2009. Il projette et présente la version succincte du plan de Pouzauges qui vise à recenser les risques sur la commune, les modes de déclenchement de ce plan, l'organisation municipale incluant les élus et les agents ainsi que toutes les ressources possibles sur Pouzauges, tant matérielles qu'humaines.

M. Alexandre GUILLOTEAU commente également le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM), document qui a été distribué dans les boîtes à lettres des Pouzaugeais (2017). Ce document informe des conduites à tenir en cas d'évènements recensés et constatés (météorologiques,...).

Des informations ont ensuite été données après la séance sur les sujets suivants :

- le terrain de padel sera terminé dès qu'il sera électrifié ;
- l'effacement des réseaux de L'Espérance par le SyDEV devrait normalement être réalisé en fin d'année ;
- les travaux de la rocade .
- la reprise des branchements d'eau par SUEZ à partir de la rue Clemenceau jusqu'au rond-point du cimetière ;
- la première réunion de chantier pour les allées du parc du Colombier ;
- la salle Emile Robert ;
- l'arrivée de nouveaux commerçants sur le marché du samedi, à partir du 9 septembre (flyer remis à chaque élu) ;
- la réunion des élus/agents fixée au jeudi 28 septembre 2023 pour travailler avec les agents sur leur regard sur la commune ;
- l'accueil des nouveaux arrivants le samedi 7 octobre 2023 avec le souhait que chaque élu en informe autour de lui ;
- l'après-midi des aînés et des bénévoles de la Ville, le mardi 24 octobre 2024 avec un spectacle à 14h00, à L'Echiquier, en remplacement du goûter, la salle Emile Robert étant en travaux ;

M. Jacques BALLAY informe d'une conférence du Lions Club, le samedi 30 septembre 2023, à Chantonay sur le thème des troubles de l'enfance.

Mme le Maire invite M. BALLAY à transmettre cette information au service Communication de la Ville afin de la relayer sur le site et les réseaux sociaux.

M. Didier DOLÉ demande des informations concernant la salle du château, le compte-rendu de la réunion de Municipalité du 28 août évoquant le sujet mais n'apportant pas de précisions.

M. Nicolas BOSSARD, Directeur Général des Services, informe que la Commune n'a toujours pas reçu le rapport de l'expert.